



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## **SYNTHÈSES DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**du projet d'arrêté portant approbation d'une charte d'engagement en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Aveyron**

### **NOTE ÉTABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **Généralités**

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté portant approbation d'une charte d'engagement en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Aveyron ainsi que son annexe ont été soumis à la consultation du public par voie électronique via le lien suivant: <https://www.registre-numerique.fr/charteproduits-phytopharmaceutiques-voies-sncf-12>, pour une durée de 21 jours soit du 19 septembre 00h00 au 10 octobre 2022 minuit inclus.

#### **Synthèse des observations**

La consultation n'a reçu aucune observation que ce soit par voie électronique ou par voie manuscrite.

#### **Observations émises par le public dont il a été tenu compte**

Sans objet